



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 19951

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur le souhait de l'association nationale Résister aujourd'hui d'instituer le 27 mai comme la journée nationale de la résistance. Cette journée, non fériée et non chômée, viserait à commémorer la date de la création du Conseil national de la résistance qui, sous la présidence de Jean Moulin, a rassemblé tous les mouvements, partis et syndicats résistants. La reconnaissance de cette journée viserait à transmettre aux jeunes générations les valeurs humanistes et patriotiques de la résistance et à rendre hommage aux résistants tombés pour la France. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à la mise en œuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

Le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, car elle constitue l'une des composantes structurantes de l'Histoire collective de la France. La date du 27 mai 1943 est en effet une date chargée de symbole puisque c'est ce jour-là qu'a été créé, sous l'impulsion de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance (CNR) qui regroupait huit grands mouvements : Combat, Libération, Franc-tireur, Front national, OCM, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et Libération-Nord ; six partis politiques : Parti communiste, SFIO, Parti radical, Alliance démocratique, Fédération républicaine et Démocrates populaires ainsi que deux syndicats : CGT et CFTC. Le ministre souhaite donner sa pleine importance à cet événement fondateur qui a rendu possible la contribution décisive de la Résistance intérieure à la libération de notre pays, et fera du 70e anniversaire de la création du CNR un point fort de la célébration de la Résistance en 2013. Par ailleurs, une proposition de loi relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance a été adoptée en première lecture par le Sénat le 28 mars dernier. Renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, cette proposition de loi reçoit le plein soutien du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19951

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2385

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7793